

De rendements percutants grâce à de solides performances

ERGO Life a enregistré de très jolis rendements sur ses produits de la branche 21 en 2008. Le tableau ci-après donne un aperçu de la plus-value que vous ont rapportée vos économies en 2008 grâce à ERGO Life.

Produit ¹	Taux d'intérêt garanti	Participation bénéficiaire ²	Total
ERGO Life Optimix (fiscal)	0,00 %	5,50 %	5,50 %
	3,00% (*)	2,00 %	5,00 %
Assurance-placement ERGO Life	0,00%	5,50%	5,50%
	3,75% (*)	0,75%	4,50%
Assurance rentier ERGO Life	3,00%	2,00%	5,00%
Rente 8 ans ERGO Life	3,00%	2,00%	5,00%

(*) jusqu'en 2015

Nous vous annonçons ces chiffres sous réserve de l'approbation générale par l'assemblée générale en date du 26.05.2009.

Une performance qui ne doit rien au hasard

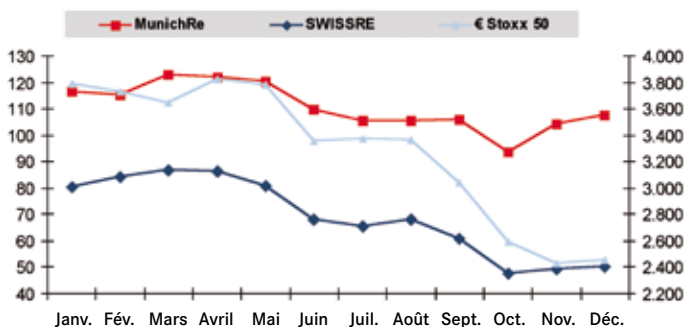
“Les excellents rendements sur nos produits ne sont en aucun cas un coup commercial ni le fruit du hasard”, déclare le directeur commercial Bert Van Houte. Nous les devons au contraire aux excellents résultats d'exploitation d'ERGO Life, du groupe ERGO et de Munich Re d'une part, et à la cohérence ainsi qu'à la prudence de notre stratégie d'investissement d'autre part.”

ERGO Life s'est parfaitement comporté en 2008 et a clôturé l'année sur un bénéfice de € 8,6 millions, ce qui correspond à une hausse de 28 % par rapport à 2007. Voici quelques chiffres-clés pour vous.

- Encaissements de primes : € 280 millions
- Capital assuré : € 7.743 millions
- Provisions techniques : € 1.743 millions
- Placements : € 1.779 millions
- Fonds propres : 75 millions €
- Bénéfice de l'exercice : € 8,6 millions

Munich Re, beaucoup plus fort que la concurrence

Le graphique ci-après reproduit l'évolution du cours des actions Munich Re et Swiss Re, ainsi que de l'indice Euro Stoxx 50 en 2008. Comme vous le remarquerez, le recul de l'action Munich Re a été beaucoup moins important que celui des deux autres. L'action Munich Re a de ce fait été une des plus performantes de l'indice DAX.



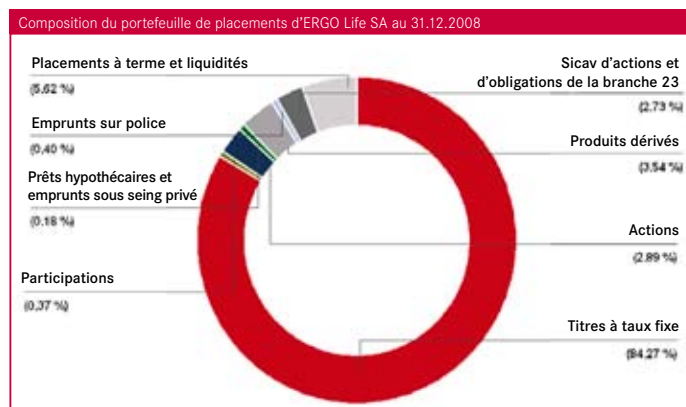
Une stratégie d'investissement prudente

À l'inverse de bon nombre d'autres acteurs financiers, Munich Re, auquel ERGO Life appartient, a clôturé 2008 sur un bénéfice de 1,5 milliard d'euros. Le n°1 mondial de la réassurance n'est pas confronté à des scénarios catastrophes au niveau de son portefeuille de placements et peut dès lors accorder un dividende aussi élevé qu'en 2007 à ses actionnaires. Munich Re fait ainsi beaucoup mieux que son grand concurrent Swiss Re qui a enregistré une perte de € 700 millions et a dû acter pour € 4 milliards de réductions de valeur sur des placements toxiques !

La stratégie d'investissement d'ERGO Life joue elle aussi résolument la carte de la sécurité. Notre portefeuille de placements a ainsi progressé de 13 % en moyenne ces dix dernières années. ERGO Life a un cash-flow positif et n'a donc absolument pas de problèmes de liquidités. En tant que filiale d'ERGO et faisant partie du groupe Munich Re, ERGO Life respecte des directives extrêmement strictes en matière de placements. Notre portefeuille n'abrite dès lors pas la moindre obligation adossée à des prêts hypothécaires pourris ni de titres reconditionnés garantis par des banques financièrement aux abois aux Etats-Unis.

Le portefeuille de placements est ainsi composé à plus de 84 % de titres à taux fixe, comme le montre le graphique. Sur ces 84 %, 6 % sont des obligations de sociétés et plus de 70 % des fonds d'Etat extrêmement sûrs. Quelque 14 % sont des Pfandbriefe allemandes, à savoir des emprunts dont le remboursement est garanti par des prêts hypothécaires de première qualité ou des prêts au secteur public.

Portefeuille de placements d'ERGO Life SA : composition



(1) Vous pouvez retrouver la fiche informative financière de ces produits sur www.ergolife.be. Vous pouvez également en faire la demande via info@ergolife.be ou par la poste à l'adresse ERGO Life, Boulevard Bischoffsheim 1-8, 1000 Bruxelles.

(2) Les participations aux bénéfices du passé sont la preuve d'une bonne gestion, mais n'offrent aucune garantie pour l'avenir. Les participations aux bénéfices d'ERGO Life sont sous réserve de l'approbation de l'Assemblée des actionnaires.